

40 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Saisons 2 et 3 du projet «Le musée s'invite à Planoise» - Convention de partenariat avec Orange™

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : Dans le cadre du projet culturel de territoire «Le musée s'invite à Planoise», la saison 2 «Voyages et autres mondes» jusqu'au 19 septembre 2015 puis la saison 3 «Mythologies» à partir du 17 octobre 2015 proposeront de nouvelles expositions dans l'antenne du musée à Planoise, de nouvelles images grand format sur le parcours piétonnier et de nouvelles actions culturelles dans la programmation.

L'objectif est de développer l'attractivité du quartier, d'enrichir l'offre culturelle proposée à ses habitants, d'impulser des projets collectifs et d'innover en matière d'action culturelle.

Orange™ souhaite rester associé au projet en apportant un soutien technique et logistique consistant en la mise à disposition de services innovants, à savoir :

- mise à disposition gratuite du service Mobile Web Edition (Flashcode), permettant la création de TAG, codes barres 2D et/ou NFC ainsi que la gestion des contenus associés pour documenter les reproductions d'œuvres du musée placées sur le parcours piétonnier menant du Théâtre de l'Espace au Centre Mandela,

- accompagnement pour la mise en œuvre du service.

Ces actions de soutien représentent un coût de 2 760 € HT, soit 3 312 € TTC.

La Ville de Besançon s'engage quant à elle à organiser :

- une soirée exceptionnelle de privatisation du Musée du Temps et de la cour du Palais Granvelle au tarif de 3 100 €,

- une visite guidée pour un groupe jusqu'à 30 personnes hors horaires d'ouverture d'une valeur de 122,80 €,

- une visite guidée pour un groupe jusqu'à 30 personnes pendant les horaires d'ouverture d'une valeur de 51,20 €,

- elle fournira un lot de publications des musées du centre pour un montant total de 38 €.

Le montant de ces actions est évalué à 3 312 € TTC.

Les modalités de ce partenariat sont fixées par convention.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention et tout document ou avenant s'y rapportant.

«M. LE MAIRE : Nous passons donc au point 40, il n'en reste plus que 50...

M. Julien ACARD : Simplement pour vous signaler que nous nous abstiendrons sur ce rapport.

M. LE MAIRE : D'accord. Très bien. 2 abstentions. D'autres abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 2

Récépissé préfectoral du 28 septembre 2015.